

Nous rejoindre

Vous avez un projet, besoin d'une aide ou envie de partager votre expérience... N'hésitez pas à nous contacter

DEVENEZ BÉNÉVOLES

- ✦ Engagez-vous à rendre un service aux personnes en difficulté
- ✦ Partagez les valeurs de l'association
- ✦ Vivez un esprit d'échange, de partage et de convivialité

FAITES UN DON

J'aide l'association à multiplier ses actions auprès des plus défavorisés.

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé.

Exemple : **Vous versez 100 €, 66 €** seront déduits de vos impôts. **Vous donnez en réalité 34 €.**

A.D.E.P.A.P.E. 59

2, rue de l'Hôtel de Ville
59160 LOMME

Métro : ligne 2
station Lomme Lambersart
Arthur Notebart

Tél. : 03 20 08 38 77

Email : contact@adepape59.fr

Site : www.adepape59.fr

 Adepape 59

Une équipe de salariés, de bénévoles, et d'administrateurs dont la Présidente, Malika DRIS, vous accueille le:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Fermé le mercredi

A.D.E.P.A.P.E. 59

ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE
D'ENTRAIDE
DES PERSONNES **A**CCUEILLIES
EN PROTECTION
DE L'ENFANCE



Affiliée à la Fédération Nationale des
A.D.E.P.A.P.E., reconnue d'utilité publique
(décret du 8 août 1979)

Pupilles de l'État et Assimilés

Présentation de l'association

L'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance - Pupilles de l'État et Assimilés est :

- régie par la loi du 1er juillet 1901 et l'article L 224-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- fondée en avril 1954
- reconnue d'utilité publique depuis le 8 août 1979.

480 Adhérents en 2017

Action à travers tout le département du Nord

De plus, elle est :

- Membre de droit du Conseil de famille des Pupilles de l'État
- Membre de la Commission d'Agrément à l'Adoption.

Comment adhérer ?

Pour être adhérent, il faut être :

- Ancien Pupille de l'État
- Personne ayant été accueillie **au moins deux ans avant sa majorité** par les Services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du département du Nord

(attestation de placement à fournir)

De plus, il faut s'acquitter d'une cotisation annuelle de 10 €

Votre adhésion vous permet d'ouvrir vos droits :

- Colis alimentaire mensuel
 - Permanence de distribution à Lomme tous les vendredis
 - Livraisons trimestrielles à travers tout le département : Avesnes, Bailleul, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Maubeuge, Valenciennes, Wormhout...
- Prime de naissance
- Secours décès
- Visites par nos bénévoles lors d'une convalescence ou d'une hospitalisation
- Colis de Noël (pour les plus de 60 ans)

Vous avez entre 18 et 25 ans ?



ACCOMPAGNEMENT

- **Formation et insertion professionnelle**
- **Logement**
- **Lutte contre l'isolement**
- **Accès à la santé**
- **Aide à la subsistance**

Nous vous proposons un espace d'écoute et de rencontre afin de faciliter votre projet personnel.



AIDES FINANCIERES PONCTUELLES

Pour les jeunes n'étant plus suivi par le département du Nord (n'ayant pas de contrat APJM ou EVA)

- **Aide aux études**
- **Soutien aux projets d'insertion professionnelle**
- **Aide à la mobilité**

Il faut pour cela :

- Instruire un dossier de demande d'aide financière
- Présenter un projet personnel
- Que l'aide revête une dimension éducative et sociale